



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 septembre 2014

N°178/09/2014 : INSTITUTION D'UNE BOURSE D'EXCELLENCE MONTALBANAISE

L'an deux mille quatorze, le mardi 30 septembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 septembre 2014.

Etaient présents : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

Pouvoirs : 6

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE à Pierre Antoine LEVI, Angèle LOUCHARTE à Marie-Claude BERLY, Colette HARLE à Jean-Michel MUSCATELLI, Anne ALASSANE à Annie GUILLOT, Jean-François GARRIGUES à Brigitte BAREGES, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

Absent : 1

Madame, Monsieur Bernard PECOU

**Monsieur Quentin SUCAU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Bourse de Mérite était un dispositif d'Etat, qui se présentait comme un complément de bourse pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux. Elle s'adressait aux étudiants ayant une mention très bien au Baccalauréat. Elle s'élevait à 1 800 €.

Toutefois, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a supprimé ce dispositif à partir de la rentrée 2014. Or la méritocratie est un des piliers de notre République. De ce fait, la Ville de Montauban envisage de mettre en place une bourse pour soutenir l'enseignement supérieur sur la commune, et pour compenser le désengagement de l'Etat.

Cette bourse d'excellence s'élève à 1800 €, et elle est versée en une seule fois.

Les critères d'attribution de la bourse au mérite de Montauban sont les suivants :

1. Etre élève dans un lycée situé à Montauban
2. Obtenir la mention Très Bien au baccalauréat (à partir de la session 2014)
3. Etre inscrit dans un cycle d'enseignement supérieur
4. Habiter Montauban

Afin de solliciter cette bourse, les personnes concernées devront faire parvenir à la Mairie de Montauban avant le 30 novembre 2014 :

- . Diplôme du baccalauréat attestant l'année d'obtention et la mention Très Bien obtenue.
- . Certificat de scolarité dans un Lycée de Montauban.
- . Justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.
- . Justificatifs de domicile.

En retour, les bénéficiaires de cette bourse d'excellence, deviendront membre de droit du club des ambassadeurs juniors de Montauban, et participeront à des actions de promotion du territoire.

Les crédits seront prévus au budget 2014 et inscrits à la prochaine décision modificative à intervenir.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- instituer cette bourse à compter de 2014.
- charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE PAR 36 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 8.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **03 OCT. 2014**

De sa publication le : **03 OCT. 2014**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 01 octobre 2014

Maire,

Brigitte BAREGES

